COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier, à vingt heures et six minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chaussy, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMOINE, Maire. Date de la convocation : 20 janvier 2023

Etaient présents : M. LEMOINE - Mmes MICHAUD, CHATEAUZEL, LUCAS, GUGGER et BOUREAU

MM. CAURETTE, ROLLOIS, MORIN, BOURBON et KEITA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. SARAZIN (pouvoir à M. LEMOINE)

M. BESNARD (pouvoir à M. CAURETTE)

Mme LUNEL (pouvoir à Mme CHATEAUZEL)

M. CAURETTE a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er décembre 2022 :

Le Conseil approuve à la majorité ce compte-rendu.

2 abstentions (personnes absentes au conseil du 01/12/2022

2. Annulation de notre délibération 2022-68 transfert de 1 % de la TAM à la CCVVS :

Vu l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI. Vu l'annulation de la délibération de la CCVVS lors du conseil communautaire du 17 janvier 2023, le Maire propose également d'annuler le transfert de 1% de la TAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération 2022-68 du 1^{er} décembre 2022

3. Approbation de la nouvelle prise de compétence de stockage et distribution de l'eau potable de la commune de Nucourt au SIAEP Vexin Ouest :

La commune de Nucourt adhérente au SIAEP depuis le 1^{er} janvier 2018 souhaite transférer au syndicat les compétences « Stockage et distribution ». Le 7 décembre 2022, le SIAEP a approuvé la demande d'adhésion de Nucourt et la commune doit également délibérer pour approuver ou non cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver, la nouvelle prise de compétence de stockage et distribution de l'eau potable au 1^{er} janvier 2023 de la commune de Nucourt au syndicat.

4. Passage de 80 % à 100 % de l'indemnité du maire et ses adjoints :

Le maire rappelle que lors de la mise en place du Conseil Municipal en 2020, il avait été proposé de ne pas augmenter les indemnités. A ce jour, au vu des communes voisines et l'inflation qui nous concerne tous et considérant que l'indemnité actuelle n'est pas à la hauteur du temps passé et après concertation avec les adjoints, le maire propose donc de passer l'indemnité à 100% de ce qu'il est possible pour les communes entre 500 et 999 habitants soit 1622,29 pour le maire et 430,73 pour un adjoint.

M. KEITA évoque que toutes les communes n'ont pas forcément quatre adjoints, sans remettre en question le travail réalisé et le temps investi de chacun.

Le maire maintient que quatre adjoints sont nécessaires en raison des nombreuses missions confiées et dossiers suivi par l'équipe surtout vu le contrat rural que nous engageons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité de passer de 80 à 100% l'indemnité du maire et des adjoints.

0 contre

4 abstentions (MM. CAURETTE, BESNARD, KEITA et Mme LUCAS)

8 pour

5. Validation du nouveau contrat de location de la Salle des Fêtes

A ce jour, la commune dispose d'un règlement de la Salle des Fêtes pas toujours remis au locataire. Il semble nécessaire de remettre à chaque locataire, un contrat de location et de demander une attestation d'assurance RC. Pour cela, M. CAURETTE s'est inspiré du contrat de location de la salle des fêtes de Genainville. Il propose de l'envoyer aux conseillers pour relecture et avis afin de valider le contrat de location (version définitive) au prochain conseil de février.

6.Demande de subventions auprès de la préfecture pour la DETR 2023

Le maire et ses adjoints souhaitent proposer deux dossiers de demande des subventions 2023. Pour rappel en 2022 deux dossiers n'ont pas été retenus ou seulement partiellement et le maire propose de les reprendre pour 2023.

Le premier projet de la salle des fêtes est d'ajouter une sonorisation, un four conforme aux normes actuelles et de remplacer les tables actuelles par des tables plus faciles à manutentionner et stocker (tables pliantes). Les devis actuels portent la somme globale de ce projet à 25000 € HT avec un financement proposé :

43% de subvention DETR

57% fonds propres de la commune

Le second projet concerne le passage des éclairages du stade de football en éclairage LED avec six projecteurs permettant un éclairage optimum de la surface et la modification du circuit de puissance et commande associées avec une mise en marche manuelle et gestion de l'allumage à la fois par la commune et le club de football. Les devis actuels portent la somme globale de ce projet à 12000 € HT avec un financement proposé :

40% de subvention DETR

40% de subvention pour les équipements sportifs auprès du département

20% fonds propres de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander les subventions DETR et la subvention pour les équipements sportifs auprès du département et autorise le maire à signer les documents nécessaires à ces demandes.

7. Avancement des trois projets concernant le contrat rural :

- Isolation Bâtiments communaux et/ou réfection isolation logement presbytère, projet piloté par M. ROLLOIS, il informe le conseil municipal qu'une réunion de travail est planifiée le 06 février prochain. Il fait part des premiers constats concernant les consommations onéreuses du chauffage électrique de la cantine dues à la mauvaise isolation du bâtiment et aux anciens modèles de radiateurs.
- Aménagement du terrain Fournier, projet piloté par Mme MICHAUD, elle présente un plan en 3D envisagé par le groupe et trois possibilités de découpe parcellaire.
- Aménagements extérieurs et abord de la Salle des Fêtes, projet piloté par M. CAURETTE, une réunion est prévue le 09 février prochain.

8. Commission aménagement du terrain à coté de la gendarmerie

Le maire évoque qu'il y a eu trois réunions du groupe de travail afin d'établir le cahier des charges de consultation des aménageurs. Il y a un sujet très important autour de l'eau qui arrive dans les terrains voisins, elle pourrait être issue de captage dans le terrain à construire. Mmes GUGGER et LUCAS pensent qu'il est important de faire faire un diagnostic auprès d'un hydrologue afin de savoir si les nouvelles constructions peuvent mettre à mal les captages existants et réduire l'arrivée d'eau dans les terrains voisins. Il y a également un doute sur le fait que les nouvelles constructions pourraient être trop visibles en entrée du village. Une visite de groupe est organisée le samedi 28 janvier 2023.

M. KEITA signale que les accès ne sont pas très sécurisés pour aller à ce terrain, trottoir étroit voire absent. Monsieur le Maire indique que les rues de Chaussy sont toutes étroites et que la rue de la gendarmerie est l'une des plus larges.

9.Eau du puits du bois avancement et mise en service

Le maire informe que la dernière réunion du conseil syndical indique que le dernier relevé fait par Véolia est conforme sur tous les points et que maintenant nous attendons le prélèvement réalisé par l'ARS dans les prochains jours, suivi des résultats du laboratoire puis la décision de mise en service qui sera proposée par l'ARS. Nous pouvons espérer une mise en service en avril prochain.

Questions et informations diverses:

Avenir du Café de la commune

Depuis le début de l'année, le café est fermé et pas de projet de vente du propriétaire dans l'immédiat. Le Conseil déplore cette fermeture mais nous ne pouvons rien faire.

Le marché

Mme MICHAUD signale que le maraîcher et le fumoir du Vexin ne seront plus présents, il est donc nécessaire de trouver de nouveaux commerçants et/ou exposants afin de conserver la dynamique, élargir l'offre et continuer à encourager les initiatives locales. Mme MICHAUD évoque le besoin de refaire les grands panneaux et d'en profiter pour renommer le marché actuellement intitulé « le marché des producteurs locaux » en « marché communal » ou autre à valider avec le groupe.

De plus, M. CAURETTE profite du sujet pour signaler qu'il a fait une demande tarifaire auprès de la SACEM pour la diffusion de musique en fond sonore pour les événements communaux. Le contact est pris et nous attendons la suite.

Nouvel organigramme de la CCVVS

Le nouvel organigramme a été présenté au conseil.

La mise en place du nouveau conseil municipal de Magny en Vexin a engendré un nouvel organigramme. M. Stéphane RICHTER, adjoint de St-Gervais occupe le poste de Vice-Président au tourisme et à la culture; M. Luc PUECH d'ALISSAC maire de Magny-en-Vexin occupe le poste de Vice-président eau assainissement et Gens du Voyage.

M. le maire et M. CAURETTE font remarquer que la commission sécurité sûreté est désormais directement rattachée au président, M. Jean-François RENARD.

Ordre du jour terminé, séance levée à 23h20

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 16 février 2023 à 20 heures

